

ASSEMBLÉE NATIONALE25 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 417)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 68

présenté par
M. Colas-Roy**ARTICLE 3 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.